

MAIRIE DE DREUX 222	ACCORD D'UN PERMIS DE construire comprenant ou non des démolitions DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE	36 257
Description de la demande		Référence dossier
Demande déposée le 15/12/2016		N° PC 28134 16 00060
Par : SAS TLA GROUP Demeurant à : 23 rue des Livraindières 28100 DREUX Représenté par : Monsieur LEFRANCOIS Steven Pour : Travaux sur construction existante : Créations : d'un local sprinkler et sa cuve, d'une entrée bureaux, de bureaux de quais, d'un bassin de rétention d'eau incendie. Mise en place d'un portail coulissant de 11.50 m de long. Sur un terrain sis à : 23 rue des Livraindières - DREUX CH337 CH518 CH538p CH655p	Surface de plancher : 65 m ² Surface taxable : 65 m ² Destination : BUREAUX	

LE MAIRE.

- Vu** la demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE** susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 septembre 2012 et sa modification simplifiée du 24 novembre 2016.
Vu l'avis de GEDIA, en date du 16 janvier 2017.
Vu l'avis de GEDIA EAU, en date du 16 janvier 2017.
Vu l'avis de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, en date du 17 janvier 2017.
Vu l'avis de l'AGGLO DU PAYS DE DREUX, en date du 20 janvier 2017.

ARRETE

- Art.1 - Le permis de construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée (cadre 1).
 - Art.2 - LES PRESCRIPTIONS DU SERVICE ENONCEES CI-APRES DEVRONT ETRE STRICTEMENT RESPECTEES :
 - Les prescriptions émises par l'Agglo du Pays de Dreux, dans son avis en date du 20 janvier 2017, annexé au présent arrêté.
 - Art.3 - Le raccordement aux réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et de télécommunication est à la charge du pétitionnaire conformément à l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme relatif aux contributions aux dépenses d'équipements propres.
- OBSERVATION :** respecter les prescriptions des Services Techniques de la Ville, en date du 27 décembre 2017, jointes au présent arrêté.



Fait à DREUX Le 15 mars 2017
Le Maire,

Gérard HAMEL.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

après dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le
et notification le 12 3 MARS 2017
Dreux, le

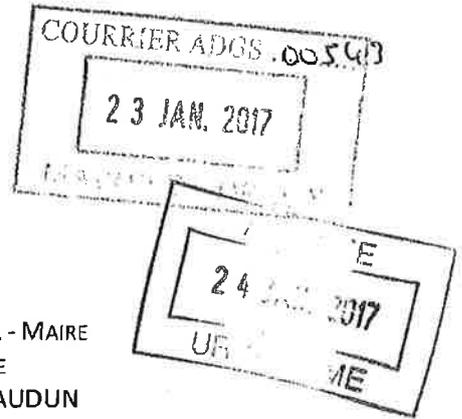
Accord Permis de construire du 15 mars 2017





Référence : AF/ChT/LH/DD/2010 0097/N°17-D 301
Direction Générale des Services Techniques
Service Eau-Assainissement
Affaire suivie par Laure HAUGOMAT/Delphine DUBUT
Tél. 02 37 64 82 00 – Fax 02 37 62 87 57

MAIRIE
MONSIEUR HAMEL - MAIRE
SERVICE URBANISME
2 RUE DE CHATEAUDUN
28100 DREUX



Affaire suivie par Sylvie JAGUENET

Dreux, le 20 JAN 2017

**Objet : PC n° 28 134 16 00060 - TLA GROUP
23 RUE DES LIVRAINDIERES - DREUX
Réhabilitation d'une plateforme logistique Translocauto**

Monsieur le Maire,

En réponse à votre consultation pour l'instruction du Permis de Construire de la **TLA GROUP** représenté par **M. LEFRANCOIS Steven** sur un terrain situé **23 RUE DES LIVRAINDIERES** à **DREUX**, vous voudrez bien annexer à votre arrêté les préconisations suivantes :

Si des rejets d'eaux usées sont nouvellement créés, l'ensemble doit être raccordé en système séparatif au réseau public d'eaux usées via le branchement existant.

Vu les activités développées, un arrêté de déversement est en cours d'instruction avec le Service Eau Assainissement afin de fixer la nature et la qualité de l'ensemble des rejets d'eaux usées et des eaux pluviales du site, autorisés à être rejetés ainsi que le site du 21 Ter rue des Livraindières appartenant également au pétitionnaire.

Une gestion séparée des eaux usées et des eaux pluviales doit être opérée sous domaine privé. Les aménagements prévus n'augmentent pas sensiblement l'imperméabilisation du site. Par conséquent, la gestion actuelle des eaux pluviales pourra être conservée. Les ouvrages participant à la gestion à la parcelle tels que les puisards indiqués sur le "plan masse et réseaux" devront être conservés.

Comme indiqué dans la notice, un séparateur d'hydrocarbure devra impérativement être installé pour prétraiter les eaux de ruissellement de voiries et parkings.

L'Agglo du pays de Dreux préconise l'installation de regards en pied de construction au niveau de chaque sortie d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Page 1 sur 2
Pièce jointe : Demande de contrôle des installations sanitaires privées
Copie : SUEZ

À l'issue de ses travaux, le pétitionnaire devra renvoyer **la demande de contrôle des installations privées d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales**, ci-joint, à notre délégué SUEZ afin que ses Agents puissent vérifier la conformité de l'ensemble du site.

Ce contrôle devra être opéré une fois les installations sanitaires achevées et tranchées ouvertes.

Un plan à jour avec l'emplacement de l'ensemble des ouvrages d'assainissement, dont le séparateur d'hydrocarbures, devra être produit pour finaliser l'arrêté de déversement et réaliser le contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Fillon', with a large loop at the top and several vertical strokes below.

Alain FILLON

Vice-Président de l'Agglo du Pays de Dreux
en charge de l'Eau et de l'Assainissement

DEMANDE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS SANITAIRES PRIVEES D'EVACUATION DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES



*Imprimé à retourner à SUEZ à l'issue de vos travaux de branchement
des installations d'assainissement*



Coordonnées du demandeur

[Réf. SEA : 2010 0097]

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, ⁽¹⁾

NOM : TLA GROUP PRENOM : représenté par M. LEFRANCOIS Steven

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TEL : FAX : @ :
(fixe et/ou port)

Agissant en qualité de : propriétaire mandataire

sollicite le contrôle de la gestion des eaux usées et eaux pluviales de la propriété sise,

21 Ter / 23 RUE DES LIVRAINDIERES -

CODE POSTAL : **28100** COMMUNE : **DREUX**

Date d'achèvement de vos travaux :

1. Origine du contrôle

- Construction déjà existante ayant fait l'objet d'une demande de raccordement
Préciser la référence de cette demande (si connue) :
- Construction neuve ou assimilée, ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme :
PC N° 28 134 16 00060 Accordée le

2. Référence de la personne à contacter pour la prise d'un rendez-vous de contrôle (si différente du demandeur) :

NOM :

TEL : FAX : @ :
(fixe et/ou port)

Propriétaire (si différent du demandeur)

NOM/PRENOM :

ADRESSE :

S'il s'agit d'une copropriété, références du syndic :

NOM :

TEL :

ADRESSE :

(1) Mettre une X dans les correspondantes

SUEZ, 1 rue Jean Bertin, ZAC Porte Sud – 28500 VERNOUILLET

Agglo du Pays de Dreux, représentée par son Président, Monsieur Gérard Hamel



Information sur le déroulement du contrôle

Ce contrôle obligatoire du raccordement est facturé 118,29 € TTC (TVA 10%) par unité de logement (ou par bâtiment s'il s'agit d'une activité autre que l'habitation) et consiste à vérifier, tranchées ouvertes, la bonne destination de la totalité des eaux usées dans le réseau d'assainissement et la gestion des eaux pluviales.

En cas d'absence au rendez-vous fixé pour ce contrôle, un forfait de 35,84 € TTC (TVA 20%) sera facturé pour rendez-vous non honoré.

En cas d'anomalies, une contre visite, facturée 50,38 € TTC (TVA 10%), devra être organisée afin de constater la mise en conformité des installations.

En cas de contrôle d'une durée supérieure à 1h30, un surcoût de 49,29 € TTC/h (TVA 10%) sera ajouté.

Conformément au Code de la Santé Publique (art. L 1331-11), les agents de SUEZ auront accès aux installations intérieures pour la réalisation de ce contrôle.

~~En cas de nouveau versement d'eaux usées, une participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est généralement due ; celle-ci sera facturée en même temps que le contrôle attestant du raccordement [NB : le montant est fixé par délibération et réactualisable au moment du raccordement effectif].~~

Fait à, le

Signature

SUEZ, 1 rue Jean Bertin, ZAC Porte Sud – 28500 VERNOUILLET

Agglo du Pays de Dreux, représentée par son Président, Monsieur Gérard Hamel

Chartres, le 17 JAN. 2017

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Monsieur le Maire
Service Urbanisme
2 rue de Châteaudun
BP 129
28103 Dreux cedex



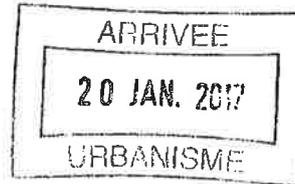
DIRECTION

Pôle opérations

Groupement prévention - prévision

Service prévention

Réf. **000115**/2017/Direction/DFA/ISO
Affaire suivie par : FAIPEUR Didier



Objet :

Commune de : DREUX

Description de la demande : Mise aux normes ICPE 1510 de l'entrepôt existant

Références :

PC n° 28 134 16 00060

Reçu au SDIS le : 03 Janvier 2017

Dossier n° : 404687

Par transmission rappelée en référence, vous avez bien voulu me transmettre pour examen, le dossier relatif à l'opération citée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'étude de cette réalisation appelle de ma part, les observations suivantes :

I. DESCRIPTION

Le projet concerne la mise aux normes ICPE 1510 de l'entrepôt existant par la création d'une installation de désenfumage, de cantonnement, d'une installation de détection incendie ainsi que la mise en place d'un réseau de sprinklage dans les cellules n° 2 et 3 faisant plus de 3000 m².

Les travaux concernent :

- La création d'un local technique de 83,63 m²
- L'implantation d'une cuve réserve d'eau du sprinklage
- La création d'un bassin de rétention des eaux d'extinction en complément des quais
- La création d'une surface de bureaux de quais de 65,80 m²
- La création d'un sas pour l'accès aux bureaux
- L'aménagement d'une surface réserve en bureau sur le 2^{ème} étage

La desserte du site est assurée par une voirie interne lourde depuis la rue des Livraindières, le bâtiment dispose de 2 façades accessibles, un accès complémentaire est réalisé par un portail d'une largeur de 11,50 m.

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 8 poteaux d'incendie implantés à moins de 200 mètres.

II. RÉGLEMENTATION

Cette réalisation est notamment assujettie aux textes suivants :

- Code de l'urbanisme
- Code de la Construction et de l'Habitation
- Code du Travail
- Code de l'Environnement

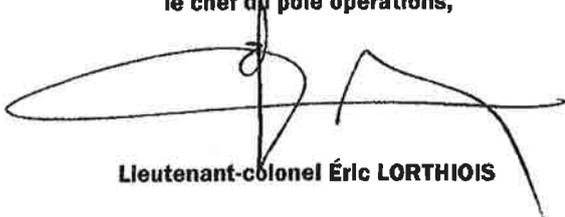
III. REMARQUE

1) S'assurer que la défense extérieure contre l'incendie de l'établissement respecte la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

IV. AVIS

Tel que présenté, ce dossier n'appelle de ma part aucune objection de principe.

**Le directeur,
Pour le directeur et par délégation,
le chef du pôle opérations,**



Lieutenant-colonel Éric LORTHIOIS



VILLE DE DREUX
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES ESPACES PUBLICS
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☎ : 02.37.38.84.96.

☎ : 02.37.38.84.97.

Réf. DB/HB/DP/IG n° D-DGST-GT-201602140

Affaire suivie par Daniel PRADELLE

Service URBANISME



OBJET : PC n° 028134 1600060 – TLA GROUP

23 rue des Livraindières –

Réhabilitation d'une plateforme logistique

Le raccordement au réseau d'eau potable devra être réalisé suivant les directives de la SEML GEDIA Eau, chargée de la gestion du réseau d'adduction d'eau potable.

En vertu de l'article 16 du Règlement Sanitaire Départemental toutes dispositions devront être prises pour éviter les retours d'eau dans le réseau public.

La présentation des récipients destinés à la collecte des ordures ménagères se fera sur le domaine public en bordure de la voie desservie par le service public suivant les dispositions de l'arrêté municipal du 12 mai 2009.

Les ouvertures de la parcelle sur le domaine public se feront en fonction du mobilier urbain, des plantations existantes, des coffrets implantés et des bateaux déjà réalisés. Dans le cas contraire et suivant acceptation des services de la mairie, les travaux seront à la charge du pétitionnaire.

La demande pour le raccordement aux différents réseaux devra être formulée en même temps aux divers concessionnaires. Les raccordements devront être réalisés en tranchée commune. Les coffrets devront être implantés sur le domaine privé en limite du domaine public et encastrés dans un mur de soutien.

Si la propriété n'a pas de numéro de voirie, le pétitionnaire devra en établir, le plus rapidement possible, la demande auprès de la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie de Dreux.

Tout dépôt de matériels, matériaux ou occupation du domaine public devra faire l'objet d'une demande auprès de la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie de Dreux dix jours avant la date prévisionnelle des travaux ; il en sera de même pour les demandes d'alignement et de création de bateau.

Toute dégradation du domaine public (trottoir ou chaussée) fera l'objet d'une réfection à la charge du pétitionnaire.

Avant tout début de travaux, il devra être procédé à un état des lieux contradictoire entre le pétitionnaire et la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie de Dreux car à la fin de la réalisation des travaux, un constat sera de nouveau dressé contradictoirement avec la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie de Dreux.

Pendant et en fin de travaux, le domaine public devra être maintenu en parfait état.

**Le Directeur des espaces publics
et du développement durable,**

Hervé BUVAL



Gedia

chaque jour, l'énergie



MAIRIE DE DREUX
2 Rue de Châteaudun - B.P. 129
28103 DREUX CEDEX

A l'attention du Service URBANISME

Dreux, le 16 janvier 2017

OBJET : AVIS SOLLICITE SUR DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 28134 16 00060
TLA GROUP / M. LEFRANCOIS - 23, rue des Livraindières - 28100 DREUX

N/Référence : 170052/NP/BP/IV

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 21 décembre 2016, le dossier cité en objet appelle de notre part les observations suivantes :

GAZ :

Aucun réseau gaz n'est présent sur les parcelles du projet.
Le site n'est pas raccordé en gaz naturel.
Le projet pourra être alimenté par un branchement gaz positionné en limite de propriété et raccordé sur le réseau existant de la voie « rue des Livraindières ».

ELECTRICITE :

Aucun réseau électrique n'est actuellement présent pour alimenter les parcelles cédées.
De plus, pour alimenter les parcelles CH n° 538p, 655p et CH n° 329p, 330p, 469p, 470p, 688p, 655p, il sera nécessaire d'établir une convention de servitude avec les propriétaires des parcelles que nous devons traverser.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Philippe RIVE
Directeur Général.

P.J. : 1 PC 28134 16 00060 en retour



Gedia • Gaz - Electricité - Eau • S.E.M.L. au capital de 13 200 000 €
7, rue des Fontaines • 28109 DREUX CEDEX
Téléphone 02 37 65 00 00 • www.gedia-dreux.com
SIRET : 484 838 800 00015 - TVA : FR 54484838800



MAIRIE DE DREUX
2 Rue de Châteaudun - B.P. 129
28103 DREUX CEDEX

A l'attention du Service URBANISME

Dreux, le 16 janvier 2017

OBJET : AVIS SOLLICITE SUR DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 28134 16 00060
TLA GROUP / M. LEFRANCOIS - 23, rue des Livraindières - 28100 DREUX

N/Référence : 170053/DK/IV

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 21 décembre 2016, le dossier cité en objet appelle de notre part les observations suivantes :

EAU :

La parcelle est déjà raccordée en eau potable.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Philippe RIVE
Directeur Général.

P.J. : 1 PC 28134 16 00060 en retour